



COM- MUNI- QUÉ

Crest, le 6 avril 2019

Tour de Crest : un nouvel exploitant pour le site

La Ville vient de décider en Conseil municipal de confier la gestion de la Tour à la société Kléber Rossillon, qui gère plusieurs sites culturels et touristiques en France, notamment la Grotte Chauvet 2 en Ardèche.

Classée Monument Historique depuis 1877, la Tour de Crest est réputée comme l'un des plus beaux édifices de l'architecture médiévale. Le plus haut donjon de France (52 mètres) accueille déjà plus de 40 000 visiteurs par an.

Depuis 1988, l'édifice est propriété communale. La Ville de Crest s'est beaucoup engagée pour assurer son développement culturel, patrimonial, touristique, économique et événementiel. Depuis 30 ans, d'importants investissements ont été consacrés pour la rénovation, l'aménagement et l'animation culturelle et touristique du site. La Ville reste, avec tous les Crestois, très attachée à ce symbole historique de la vallée de la Drôme.

Depuis 2015, une réflexion est engagée visant à développer davantage la fréquentation et le rayonnement du site. Les études réalisées ont révélé les limites d'une gestion de la Tour en régie municipale. Développer tout son potentiel tant culturel que touristique requiert une expertise et un savoir-faire que la Ville ne possède pas. Cette réflexion a conclu à la nécessité d'envisager d'autres modes de gestion.

Après avoir évalué les différentes options possibles, le Conseil municipal du 14 septembre 2018 a acté le principe d'un recours à une délégation de service public pour l'exploitation de la Tour. Il est apparu que ce mode de gestion offrira les meilleures garanties de performances pour la valorisation patrimoniale, la gestion et l'exploitation culturelle et touristique de la Tour de Crest.

Trois candidats se sont manifestés et deux offres ont été effectivement présentées dans le cadre de l'appel lancé en 2018. Ces offres, émises par deux groupes dont la notoriété et l'expertise sont reconnus dans la gestion de sites culturels et touristiques en France, démontrent l'attractivité et le potentiel que représentent la Tour et la ville de Crest.

Le Conseil municipal du 5 avril 2019 vient d'approuver le choix de confier la gestion à la société Kléber Rossillon. Plusieurs critères de valeur ont conduit à ce choix :

- Critères techniques :
 - qualité des propositions d'actions en matière d'accueil, d'animation, de valorisation et de promotion du site
 - moyens humains et techniques mobilisés
 - politique d'entretien, de maintenance et de renouvellement

- garanties offertes en matière de continuité du service public
- respect des enjeux environnementaux et sociaux du site

- Critères financiers :

- adéquation du compte prévisionnel avec le niveau des prestations proposées
- coût du service pour l'usager et pour la collectivité
- pertinence et compétitivité de l'offre tarifaire
- capacité à assumer les frais de fonctionnement et le montant des investissements

La signature effective du contrat de délégation interviendra après l'observation d'un délai légal de 16 jours.

Les objectifs fixés par la Ville

- ❖ **Durée** : la concession prendra effet le 1^{er} juillet 2019. Elle portera sur 10 ans, soit jusqu'au 30 juin 2029.
- ❖ **Portée** : la concession portera sur l'exploitation du Monument historique et de ses abords extérieurs, situés dans le périmètre de l'édifice.
- ❖ **Clause sociale** : les 3 agents en emploi permanent seront maintenus dans leur fonction pour l'exploitation du site.
- ❖ **Droit de jouissance** : 10 événements-clés organisés ou soutenus par la Ville seront autorisés chaque année dans l'enceinte du monument.
- ❖ **Accès des Crestois** : la gratuité d'accès à la Tour sera maintenue pour les Crestois, toute l'année, en visite libre et individuelle (hors animation).

Le projet du délégataire

- ❖ **Objectif de doublement de la fréquentation** : 90 000 visiteurs par an à l'horizon 2023.
- ❖ **Maintien de l'amplitude d'ouverture** : site ouvert environ 250 jours par an, 7 jours/7 en période touristique.
- ❖ **Développement de la capacité d'accueil** (plus de 150 personnes simultanément) grâce à la réalisation d'un parcours d'animations dans les jardins.
- ❖ **Mise en avant des thématiques médiévale et carcérale de la Tour** avec des animations théâtralisées à l'extérieur et à l'intérieur de l'édifice, des activités pédagogiques, des visites guidées immersives, le déploiement de nouvelles technologies (hologrammes, projection d'images), le maintien des descentes en rappel avec le prestataire actuel et l'organisation d'événements et soirées thématiques.
- ❖ **Partenariat avec la Ville pour la dynamisation touristique de Crest et de ses commerces**
- ❖ **Une stratégie de communication ambitieuse** :
 - création d'un dépliant diffusé à 200 000 exemplaires annuels, dont la distribution sera mutualisée avec les sites du Chemin de fer du Vivarais et de La Grotte Chauvet 2.
 - campagnes d'affichage grand format : Valence, Montélimar et gares de Lyon
 - insertions publicitaires régulières dans des brochures touristiques et institutionnelles, des magazines et journaux locaux, sur les sites web culturels et touristiques à forte audience
 - création d'un site internet et d'une billetterie en ligne performante

Les aménagements programmés

- ❖ Nouveau bâtiment d'accueil dès juillet 2020 financé par le concessionnaire
- ❖ Renouvellement de la scénographie
- ❖ Stratégie de communication adaptée à l'ambition d'accueillir 90 000 visiteurs

La ville, propriétaire de la Tour, attend de cette nouvelle étape, un élan culturel, touristique et économique qui doit profiter à l'ensemble des Crestois. Elle y veillera activement dans un partenariat de confiance avec le nouveau gestionnaire.